

VILLA PEYLON

REGLEMENT INTERIEUR VILLA PEYLON

Arrivée et départ de la location

Le jour de votre arrivée, la location sera disponible à partir de 16h. N'hésitez pas à nous contacter pour organiser la remise des clés et la visite des lieux. Si vous pensez arriver plus tard (après 21h), merci de nous prévenir à l'avance.

Le jour du départ, vous avez jusqu'à 10h pour rendre le logement.

Nombre de locataires et visiteurs extérieurs

Nous vous louons notre logement pour le nombre précis de vacanciers prévu dans le contrat de location. Si vous souhaitez accueillir des visiteurs durant votre séjour, merci de demander notre accord préalable.

Les invités non inclus dans la réservation ne sont pas autorisés à dormir sur place sans supplément tarifaire.

Le nombre total d'occupants ne doit pas dépasser 12 personnes maximum.

Heures de calme et respect du voisinage

Nous vous remercions de limiter le bruit la nuit (entre 22h et 8h du matin) afin de ne pas perturber le voisinage.

Fêtes et événements au sein de la location

Les fêtes, événements et grands rassemblements ne sont pas autorisés.

Les tournages commerciaux et autres usages professionnels sont strictement interdits dans la propriété.

Utilisation des lieux et respect du matériel

Durant toute la durée du séjour, le locataire devra respecter les lieux. Il fera bon usage du matériel et entretiendra le logement pour le rendre en parfait état général à son départ.

Les ustensiles de cuisine, huile, épices et produits d'entretien sont à votre entière disposition durant vos vacances.

Consignes générales de sécurité

En tant qu'hôtes, nous ne pourrions être tenus responsables de vol, perte ou détérioration de l'hébergement si la location n'est pas correctement fermée (fenêtres + porte d'entrée verrouillée).

De même, en votre absence ne laissez pas d'appareils électroménagers ou électriques allumés.

La maison le gîte est équipé de détecteurs de fumée ainsi que d'un extincteur dans le placard de l'entrée.

Veuillez ne pas laisser de jeunes enfants sans surveillance dans la location.

Vous n'êtes pas autorisés à déplacer les meubles.

Le mot de passe wifi vous assurant une connexion internet est une information confidentielle. Veuillez ne pas le communiquer à des personnes extérieures au groupe de voyageurs.

En cas d'accident ou de casse, il est de votre responsabilité d'informer les propriétaires avant votre départ.

Logement non-fumeur

La maison et le gîte est un espace non-fumeur. Il est donc strictement interdit de fumer ou devapoter à l'intérieur du logement.

Un cendrier est disponible à l'extérieur de la propriété. Veuillez ne pas laisser de mégots dans le jardin ou sur la terrasse.

Animaux de compagnie

Les petits animaux sont admis au sein de notre location. Néanmoins, quelques règles doivent être respectées afin de garantir la propreté et la sérénité des lieux :

Un seul animal peut être accueilli

Ne pas faire monter l'animal sur le canapé ou les lits

Le vacancier se porte garant du nettoyage des traces de son animal

La promenade de l'animal dans la résidence doit impérativement se faire en laisse

Nos amis les animaux sont les bienvenus, pourvu qu'ils n'occasionnent pas de nuisances sonores

Ne pas laisser l'animal seul à la location, sans surveillance.

Gestion des ordures ménagères

Une poubelle de tri est disponible dans la buanderie pour vous permettre de trier vos déchets quotidiens. Pour sortir vos poubelles, le bac de ramassage se trouve en bas de la Route du Plans et Villard. Pour les déchets vert, un composteur se trouve derrière la maison.

Espaces extérieurs

Concernant le barbecue et la cheminée disponible sur la terrasse, merci de l'utiliser en respectant les mesures de sécurité et en prenant garde à la météo (risque d'incendie).

Comme pour les autres équipements, le barbecue doit être nettoyé après usage.

Piscine

Conformément à la réglementation Française, l'accès à la piscine est sécurisé avec une alarme.

(Un document utilisation et ainsi les clés seront remises au début de la location). La baignade n'est pas surveillée, il en va de la responsabilité des locataires d'assurer leur propre sécurité et celle des enfants.

En tant que propriétaires, nous ne pourrions être tenus responsables de tout accident survenu lors de l'utilisation de la piscine.

En cas de besoin, vous pouvez contacter vos hôtes au numéro suivant : 06 78 14 98 49

Pour toute autre urgence, voici les numéros indispensables : 12

Sanction en cas de violation du règlement intérieur

En cas de non-respect du règlement intérieur par le locataire, les propriétaires se réservent le droit d'appliquer des sanctions adaptées :

Résiliation du contrat de location avec perte du dépôt de garantie. Vous devrez quitter les lieux avant la date de départ conclue à la suite de l'interruption du séjour.

En cas de dégradations ou de casse, les objets devront être remplacés à l'identique ou remboursés au propriétaire grâce au montant de la caution. Le locataire peut faire jouer son

assurance habitation grâce à l'extension villégiature en cas de dégâts majeurs constatés à l'état des lieux de sortie. Si le nettoyage réalisé par les voyageurs ne correspond pas aux normes minimales d'hygiène, les heures de ménage et d'entretien supplémentaires leur seront facturées.